

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Réunion du Conseil municipal du 8 avril 2022

L'an **deux mille vingt et deux**, le **huit du mois d'avril** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le **1 avril 2022**, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle communale sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Tableau des présences

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZÉ	X		
Franck LAMBLARDY		X	Maïté TURMEL
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Non représenté
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE	X		
Ludovic SOULARD		X	Raphaël NORBLIN
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice

13

Présents

10

Votants

12

Secrétaire de séance :

Mathieu MARCAL

Les textes complets des délibérations sont annexés au présent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2022
- II. **FINANCES**
 - Vote des comptes administratifs et de gestion 2021
 - Détermination des taux d'imposition
 - Vote de l'affectation de résultat 2021
 - Vote du budget primitif 2022
- III. **Ressources Humaines**
 - Protection Sociale Complémentaire mise en concurrence CDG de l'Eure
- IV. **Environnement**
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- V. **Compte rendus des syndicats et commissions EPN**
- VI. **Informations et questions diverses**

PROCÈS VERBAL

- I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2022
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

II. FINANCES

Monsieur le maire remercie pour sa présence Madame Sylvie SAHUT, Conseillère aux décideurs locaux de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie.

COMPTE DE GESTION

Madame SAHUT présente et commente le COMPTE DE GESTION :

Le compte de gestion est géré par le comptable public de la commune, fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au maire, en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

a) Fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 489 085 euros.

- 54% de charges de personnel
- 26% de charges à caractère général (18,5% pour l'énergie)
- 14,5% de charges de gestion courantes (versement SDIS, fonctionnement du complexe « Pierre Moisy » de Huest etc ...)

Les recettes s'élèvent à 590 537 euros.

- 54% de taxes
- 24% de dotations
- 16% de produits et de ventes

L'excédent de recette permet de faire de l'auto-financement lequel est utilisé pour rembourser la dette des emprunts, mais également pour permettre à la commune d'investir.

Après prise en compte de l'excédent des années antérieures, le résultat de la section de FONCTIONNEMENT apparaît comme **positif à hauteur de 360 280 €**

b) Investissement

Les dépenses s'élèvent à 117 426 euros.

- 76% pour de l'équipement.

Les recettes s'élèvent à 49 106 euros.

- 56% de subventions (Fond de concours, DETR, Département, Région)
- 14 % de FCTVA

Le résultat est déficitaire pour l'investissement.

Après prise en compte de l'excédent des années antérieures, le résultat de la section INVESTISSEMENT apparaît comme **positif à hauteur de 3 709 €**

Alain MIMEAU attire l'attention sur les charges de personnel et la nécessité de s'assurer que la commune dispose du personnel nécessaire à son bon fonctionnement, tant au plan administratif que technique.

Le conseil convient de :

- ➔ Trouver des communes comparables.
- ➔ Analyser surtout la charge administrative et technique (hors école).

Monsieur le Maire demande de :

- ➔ Prévoir une Commission Finance élargie sur les charges d'activité du Personnel administratif, du service technique et des coûts associés.

Il est procédé au vote d'approbation du COMPTE DE GESTION.

Délibération 2022-021 pour approuver le compte de gestion
→ Accepté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF

Michel PHILIPPE présente le COMPTE ADMINISTRATIF et la synthèse des comptes conduisant à la proposition d'affectation du résultat 2021 (présentation annexée à ce procès-verbal.

*Le compte administratif permet de constater la réalisation du budget primitif, qui est un budget de prévisions. C'est un **relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable**. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune. Le compte administratif est sous la responsabilité du maire. Le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit cet exercice.*

Le maire, Raphaël NORBLIN, sort de la salle avant le vote d'approbation du compte administratif.

Il est procédé au vote d'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF.

Délibération 2022-022 pour approuver le compte administratif
→ Accepté à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION

Raphaël NORBLIN, eu égard

- Aux résultats budgétaires constatés à fin 2021,
- Aux difficultés auxquelles sont confrontés aujourd'hui les concitoyens du fait des suites de la pandémie et des conséquences du conflit en Ukraine,
- A la nouvelle taxe GEMAPI, main levée par l'agglomération EPN

Propose de ne pas modifier les taux d'imposition appliqués aux taxes locales, et ce, en dépit du fait qu'une légère augmentation régulière des taux pourrait ménager l'avenir. Pour rappel, la part de taxe précédemment prélevée par le département est entièrement reportée sur la part prélevée pour la commune. Ceci pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Délibération 2022-023 pour approuver le maintien des taux d'imposition à
44,10 % pour le foncier bâti
52,28 % pour le foncier non bâti
→ Accepté à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Ainsi que décrit dans l'annexe déjà citée, il apparaît que:

- Le résultat de la section FONCTIONNEMENT ressort à 360 280 €
- Le résultat de la section INVESTISSEMENT ressort à 3 709 €
- Les restes à réaliser en investissement **imposent** la capitalisation en investissement de 164 042 € d'excédent de fonctionnement

Il reste donc 360 280€ - 164 042 €, soit 196 238 € à affecter.

Il est proposé d'affecter ce montant en report d'excédent sur l'exercice 2022.

Délibération 2022-024 pour approuver l'affectation du résultat 2021

- 164 042 € au compte 1068 de la section Investissement
- 196 238 € au compte 002 de la section Fonctionnement

→ Accepté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022

Une rapide présentation est faite des budgets primitifs dont les éléments détaillés ont fait l'objet de 3 réunions de la commission Finances.

Les budgets détaillés ont été communiqués aux membres du Conseil le 7 avril.

Il est rappelé qu'il est prévu dans le budget 2022 un virement de la section fonctionnement à la section investissement à hauteur de 143 556 €, ce qui permet de présenter un budget de fonctionnement en suréquilibre de 40 000 €.

La section Investissement présente un suréquilibre de 41 385 €

Délibération 2022-025 pour approuver le BUDGET PRIMITIF 2022

→ Accepté à l'unanimité

ACHAT D'OUTILS SUR BATTERIE

Raphaël NORBLIN soumet à l'approbation du Conseil l'acceptation du devis de la société LE GOFF & GILLE d'un montant de 2 723€ TTC € pour un souffleur, une débroussailleuse et un réciprocatrice, le tout sur batterie rechargeable.

Délibération 2022-026 pour approuver l'achat d'un ensemble d'outils électroportatifs sur batterie

→ Accepté à l'unanimité

III. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le maire présente la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2022

pour la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agents communaux.

Il propose que la commune se joigne à cette procédure et prenne acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023.

Délibération 2022-027 pour approuver l'adhésion de la commune à la procédure du Centre de Gestion de l'Eure pour la protection sociale complémentaire des agents communaux.

→ Accepté à l'unanimité

IV. ENVIRONNEMENT

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Raphaël NORBLIN présente le PDIPR et demande au conseil :

- De donner un avis favorable au PDIPR élaboré par le département
- D'autoriser l'inscription dans ce plan des chemins
 - CR 19 - Ancien Chemin d'Evreux GR de Pays Coteaux de l'Eure
 - CR 20 – Chemin du pont du Gor GR de Pays Coteaux de l'Eure
- De désigner la convention afférente à ce dossier

Délibération 2022-028 pour donner un avis favorable au PDIPR et autoriser l'inscription des chemins CR19 et CR20 sur le territoire de la commune.

→ Accepté à l'unanimité

V. COMPTE-RENDU COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **SICOS** (Gymnases)
Toute la compétence et tous les comptes sont transférés à EPN.
- **RLPI Règlement Local Publicité Intercommunal**
Globalement les règles nationales vont s'appliquer. Il faudra être vigilant sur certains points notamment sur les limites d'agglomération et sur certains affichages.
- **Commission 1 à EPN** (Attractivité économique-Tourisme-Mobilités)
EPN ouvre la possibilité d'acheter les vélos que l'on peut louer actuellement. Mise en place d'un garage à vélos automatisé à côté de la gare SNCF d'Evreux, l'été prochain, pour mise à disposition en septembre 2022.
- **SIVU** (Centre social PST Cap Nord-Est).
Lors de la dernière réunion du SIVU demande a été faite que soient redéfinis les critères de participation des communes au SIVU.
- **Natura 2000.**

Présentation du dispositif et de différentes actions déjà en cours. Sur Fontaine sous Jouy il est envisagé de poser des panneaux de sensibilisation – notamment aux orchidées sauvages – sur les coteaux.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Reprise des travaux rue des Croisy pour 2 mois. Après l'enfouissement des réseaux, ce sont les travaux de voirie et d'assainissement en traverse qui vont débiter.

Le département va procéder à l'arasement de certains bas-côtés sur les départementales traversant la commune, afin de limiter la stagnation des eaux pluviales sur les chaussées. Ces travaux toucheront la rue des Forêts.

Les travaux de renforcement électrique de la ruelle de l'Encens ont commencé. Il s'agit notamment d'implanter un transformateur électrique rue de la Poste avant la sortie du village.

Le projet d'antenne GSM ORANGE près du terrain de foot de Chambray devrait être remplacé par un projet sur la route de Rouvray.

ESPACE DU BAILLI : Reste à terminer le muret séparant la parcelle de la propriété de Monsieur LAMAS, le déplacement du portail d'accès, des finitions d'enduit, et l'ajout de terre végétale.

Clôture de la séance du Conseil municipal à 21h40

ANNEXES

- Délibérations 2022-021 à 2022-028
- Synthèse de l'affectation du résultat 2021

V.BRANDIN BEGHIN 	P. BRAY	J. CAPEL 	N. COMORET 	L. HUZE 
F. LAMBLARDY <i>Représenté par M.TURMEL</i>	M. MARCAL 	J.N. MASSON <i>Absent Non Représenté</i>	A. MIMEAU 	R. NORBLIN 
M. PHILIPPE 	L. SOULARD <i>Représenté par R.NORBLIN</i> 	AM TURMEL		